



- **Le camping est-il affilié VACAF ?**

Non le camping n'est pas affilié VACAF.

- **Les animaux sont-ils autorisés dans le camping ?**

Les chiens sont interdits dans les mobil-homes. Les chiens hors catégories 1 et 2 sont acceptés sur les emplacements, la présentation du carnet de vaccination est obligatoire. (Prestation payante, douche à chiens gratuite à disposition, 2 bornes de sacs pour déchets canins).

- **Comment accéder au camping ?**

Cliquer sur le lien suivant pour savoir comment venir à notre Camping : <https://www.camping-la-clairiere.com/camping-la-tremblade.html>

- **Le camping est-il loin de la plage ?**

Les premières plages se situent à 2.5 km seulement du camping.

- **Quelles sont les activités que l'on peut faire dans la région ?**

La Charente Maritime se révèle être une escale incontournable pour des vacances sur le **littoral Atlantique**. Visiter les îles : Ile de Ré, d'Oléron et d'Aix. Elles sont **facilement accessibles** en partant de la Tremblade et du camping de la Clairière. Découvrez Royan, Rochefort....

- **A quelle heure puis je arriver ?**

Tout dépend du type de location que vous avez réservé. Pour les locations de mobil-home, les samedis ou dimanches (résidents confort et Key-West) : en basse saison 16h-19h, en haute saison 16h-19h30. Pour les Emplacements Confort : 14h, pour les Emplacements premium et Lodges : 14h30

- **A quelle heure puis je quitter mon mobil-home, mon emplacement ?**

Les départs pour les mobil-homes doivent être faits après l'inventaire de départ, pour les Emplacements nus (premiums et confort) ainsi que les lodges pour 12h. Les bracelets doivent être rendus en réception le jour du départ.

- **Puis- je arriver avant si je suis accompagné d'une enfant en bas âge ?**

N'hésitez pas à faire votre demande auprès de notre équipe en réception. Nous ferons tout notre possible pour répondre positivement à votre demande.

- **Si j'arrive après les heures d'ouverture de la réception, que dois-je faire ? si j'ai loué un mobil-home ?** Il faut nous prévenir par email ou par téléphone, nous vous indiquerons la procédure à suivre.

- **Si j'arrive après les heures d'ouverture de la réception, que dois-je faire ? si j'ai loué un emplacement ?** Il faut nous prévenir par email ou par téléphone, nous vous indiquerons la procédure à suivre. Attention après 22h30, les campeurs ne peuvent plus rentrer avec leur voiture, caravane ou camping-car.

- **Que dois-je faire si je souhaite louer un vélo ? un barbecue ? un kit enfant ?** Les demandes de location de vélos, barbecue ou autre se font auprès de notre réception. Vous y trouverez également les tarifs correspondants.

- **Le camping a-t-il une salle de sport ?** Non le Camping n'a pas de salle de sport.

- **Quel est le programme des animations ?** Le programme des animations est disponible dans les portofolios mis à disposition dans les mobil-homes, sur les panneaux d'affichage de l'accueil et de l'entrée ainsi qu'au bar. N'hésitez pas à venir chercher en réception la version papier.

- **Comment marche le Wifi ?**

Le wifi est une prestation payante, 1h=2€, 3h=5€, 10h=10€.

- **Quelles sont les horaires d'ouvertures des piscines ? du lagon ? du toboggan ?**

La piscine et les jeux d'eau sont ouverts de **10h30 à 19h** en mai, juin et septembre et sont non surveillés, de juillet à aout ils sont ouverts **de 10h15 à 19h30**.

Le Lagon est ouvert de **10h30 à 19h** en mai, juin et septembre et est non surveillé, de juillet à aout il est ouvert de **10h15 à 19h30**.

Le Toboggan est ouvert en juillet à aout de **11h à 19h30**.

- **Que dois-je porter pour aller à la piscine ? au lagon ou au toboggan ?**

Répondant aux normes d'hygiène des piscines municipales, seul les slips de bain sont autorisés pour les hommes. Pour les femmes : maillots de bain une et ou/ deux pièces, les autres vêtements n'étant pas admis. Les bébés doivent obligatoirement porter une couche spéciale.

- **Si je suis visiteurs, puis j'avoir accès aux espaces aquatiques ?**

Seule la direction est habilitée à donner son accord surtout entre le 15 juillet et le 15 août.

- **Puis-je laissé mes enfants seuls aux espaces aquatiques s'ils savent nager ?**

Non, les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance des parents (même en présence d'un maître-nageur en juillet et août).

- **Quels sont les supermarchés les plus proches ?**

Une supérette est à votre disposition au sein même du camping de l'ouverture à la fermeture de celui-ci.

- **Combien de personnes peuvent dormir dans le mobil-home que j'ai loué ?**

Attention, il est interdit de dépasser la capacité maximale du Mobil-home loué. Toutes les caractéristiques du mobil-home sont indiquées sur notre site.

- **Comment est composé mon mobil-home ? Qu'est-ce qu'il y a dans le mobil-home loué ? Qu'est-ce que je dois amener ?**

N'hésitez pas à consulter notre site en allant dans l'onglet Hébergement.

- **Acceptez-vous un mineur sur le camping avec des amis ?**

Les mineurs ne peuvent séjourner sur le Camping sans un de leurs parents ou un responsable légal. Aucune dérogation ne peut être acceptée.

- **Nous avons loué un mobil-home ou un emplacement, des amis souhaitent nous rejoindre, que dois-je faire ?**

Il vous faut prévenir par écrit le Camping au moins 15 jours à l'avance. Même en cas de visite surprise et même si le mobil-home peut accueillir les visiteurs un supplément sera dû.

- **Puis je choisir ma parcelle avant mon arrivée ?**

Notre réception prend en compte toutes vos demandes, n'hésitez pas à nous préciser l'emplacement qui vous ferait plaisir, nous essaierons au mieux de répondre à votre demande mais nous ne pouvons le garantir.

- **J'ai deux véhicules, puis je les garer sur ma parcelle ?**

Un seul véhicule est autorisé sur la parcelle. Les autres véhicules doivent être garés sur le parking extérieur.

- **Comment puis-je régler mon séjour ?**

Le solde de votre séjour doit être réglé 30 jours avant votre arrivée.